

**DECRET N°2014-568 DU 07 OCTOBRE 2014**

portant transmission à l'Assemblée nationale  
du projet de Loi de Règlement définitif du  
Budget Général de l'Etat, gestion 2011.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n° 2010-46 du 31 décembre 2010 portant loi de finances pour la gestion 2011 ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 99-458 du 22 septembre 1999 portant approbation de la nomenclature budgétaire de l'Etat adoptée aux normes de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ;
- Vu** le décret n° 2001-039 du 15 février 2001 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique ;
- Vu** le décret n° 2014-564 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le rapport définitif sur l'exécution de la loi de finances, gestion 2011 et la déclaration générale de conformité de l'année 2011, transmis au Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation par le Président de la Cour Suprême (cf. lettre n° 003/CC/CS/S du 26 août 2014) ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 03 octobre 2014,



## **D E C R E T E :**

Le projet de loi portant règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2011, sera présenté à l'Assemblée Nationale par le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

### **EXPOSE DES MOTIFS**

- **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**
- **Mesdames et Messieurs les Députés,**

Le présent dossier qui est relatif au Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2011, décrit les conditions dans lesquelles ce budget a été exécuté et les différents résultats obtenus. Son adoption permettra :

- la constatation du résultat de l'année ;
- l'autorisation du transfert du résultat de l'année au compte permanent des découverts du Trésor ;
- l'approbation des différences entre les réalisations et les prévisions budgétaires ;
- l'approbation des dépassements de crédits.

### **A – SITUATION ECONOMIQUE**

Afin de remettre l'économie nationale sur le sentier d'une croissance rapide et soutenue en 2011, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts de consolidation des bases de l'émergence. A cet effet, la politique économique sera mise en œuvre dans le cadre défini par la Vision Bénin Alafia 2025 « Le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ». Cette vision est déclinée en Orientations Stratégiques de Développement qui sont au nombre de six (6).

La mise en œuvre des Orientations Stratégiques de Développement se poursuivra à travers la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté 2011-2015 (SCRP 3) assortie d'un Programme d'Action Prioritaires. La Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté est en effet le cadre fédérateur et intégrateur des politiques sectorielles pour l'opérationnalisation des Orientations Stratégiques de Développement. L'opérationnalisation de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté va se reposer sur deux principaux instruments de programmation : le Programme d'Actions Prioritaires et les Plans de Développement Communaux.

Le Programme d'Actions Prioritaires retrace tous les investissements et actions prioritaires qui découlent des axes opérationnels de la stratégie. Il est la traduction de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté en termes de projets et programmes. Il est en parfaite cohérence avec le Programme d'investissements publics et vient renforcer les budgets programmés de chaque secteur. Il sert de lien d'une part entre la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté et les Budgets programme et d'autre part entre la stratégie et le Budget annuel de l'Etat qui constitue le principal instrument de mise en œuvre de la stratégie.

Le Budget 2011 est la première tranche annuelle de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté 2011-2015 qui a pour objectif fondamental d'atteindre une croissance pro-pauvre, c'est-à-dire une croissance au profit des plus pauvres à travers la création d'emplois durables. Il visera la poursuite des actions engagées en 2010 et sera axé sur le développement des infrastructures dans la cadre de l'aménagement du territoire et du développement à la base. Il s'agira de :

- créer un cadre propice au développement du secteur privé ;
- renforcer les infrastructures de base ;
- promouvoir le développement à la base ;
- aménager l'espace national.

Ainsi, pour la construction d'une économie véritablement prospère, en 2011, les principales réformes structurelles viseront entre autres, l'amélioration de la gestion budgétaire, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration de l'environnement des affaires.

### ➤ **Réformes budgétaires et comptables**

Les réformes budgétaires et comptables à mettre en œuvre en 2011 ont principalement pour objectifs :

- l'amélioration des performances du Trésor à travers l'informatisation des Recettes-perceptions, la poursuite du déploiement du logiciel ASTER et la gestion des archives ;
- l'harmonisation des législations et des procédures budgétaires dans le cadre de l'UEMOA en vue d'assurer une bonne gestion des finances publiques ;
- la description d'un nouveau circuit de la dépense publique adapté à la Gestion axée sur les Résultats (GAR). Il est envisagé de mettre en chantier à partir de 2011, la description d'un manuel de procédure d'exécution des dépenses publiques pour tenir compte de la révision de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), la Nomenclature Budgétaire de l'Etat (NBE) etc. ;

- la consolidation de l'informatisation des pensions à travers l'amélioration des logiciels dénommés Système Intégré des Cotisations et des Pensions (SICOPE) et Système de Gestion des Ordres de Recettes (GESTOR) ;
- l'adoption en conseil des ministres d'une stratégie globale pour la réforme de la Fonction Publique. Cette mesure vise à limiter l'accroissement de la masse salariale et de maintenir l'espace budgétaire pour les investissements et les dépenses ;
- la présentation à l'Assemblée Nationale d'un projet de loi régissant les pensions basé sur le rapport final de l'audit actuariel du FNRB.

#### ➤ **Réforme des entreprises publiques**

La réforme des entreprises publiques, engagée depuis 2006, vise entre autres la restructuration des entreprises et l'ouverture de leur capital au secteur privé afin d'améliorer leur compétitivité et le cadre des affaires. A cet effet, il sera procédé en 2011 à :

- l'adoption en conseil des ministres d'un cadre réglementaire régissant le secteur de l'énergie qui consacrera l'ouverture aux privés de la distribution du courant électrique ;
- la poursuite de la restructuration de l'OCBN dans le but d'améliorer la compétitivité de l'économie béninoise en désengorgeant le port de Cotonou ;
- la poursuite de la restructuration de Bénin-Télécoms SA afin d'améliorer ses performances.

#### ➤ **Réformes fiscales**

Les principales réformes fiscales en 2011 portent sur :

- la poursuite de l'élargissement des assiettes et du recouvrement des impôts par la généralisation de l'identifiant fiscal unique (IFU) ;
- le renforcement du partenariat entre le secteur privé et l'Administration en vue d'améliorer le climat de confiance ;
- l'amélioration des procédures d'établissement du titre foncier et de la gestion des impôts pour des délais et coût réduits et la mise en œuvre de l'intégration et de la fédération de tous les agents du port de Cotonou dans le Guichet Unique.

L'objectif de croissance économique pour l'année 2011 se fonde, entre autres, sur :

- l'amélioration de la productivité de l'agriculture, en liaison avec l'approvisionnement des producteurs en semences végétales, de géniteurs à haut rendement et la facilitation de l'accès aux intrants agricoles végétaux, animaux et halieutiques ;

- la poursuite et l'intensification de la mécanisation des opérations agricoles ;
- l'intensification de la mise en place des aménagements hydro-agricoles et des mécanismes de leur gestion durable ;
- le développement de l'irrigation ;
- l'utilisation à pleine capacité de la centrale des turbines à gaz de Maria Gléta ;
- l'amélioration de l'activité des usines d'égrenage de coton et de la transformation artisanale des produits vivriers en réponse à la hausse attendue de la production agricole en 2010 ;
- la poursuite de la dynamisation du secteur des BTP à travers la densification de la politique des grands travaux (la rénovation et la densification du réseau routier ; la reconstruction en 2 x 2 des voies de tronçon Godomey-Pahou ; la réhabilitation de la route Pahou-Ouidah-Hillacondji ; l'aménagement et le bitumage des routes : N'dali-Nikki-Chicandou-Frontière Nigéria ; Kandi-Ségbana ; l'aménagement de la route Djougou-Ouaké-frontière Togo ; la poursuite de la modernisation de l'aéroport et des aérodromes ; la réhabilitation, la modernisation et l'extension du réseau ferroviaire ; la poursuite et l'extension à l'ensemble du territoire national de la politique des logements économiques ; etc.).

A la lumière des considérations qui précèdent, le présent Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2011, retrace le cadre macroéconomique dans lequel a été exécutée la Loi de Finances, gestion 2011.

Il est articulé autour de quatre (4) axes principaux que sont :

- l'environnement international ;
- l'environnement sous-régional ;
- la situation économique nationale ;
- les nouvelles mesures pour l'année 2011.

## **1.- Environnement international**

L'économie mondiale se trouve dans une nouvelle phase périlleuse. L'activité économique a fléchi, la confiance s'est effondrée depuis peu et les risques de dégradation de la situation économique mondiale ont augmenté. Prévu à 4,0% pour l'année 2011, la croissance mondiale est estimée à 3,8% par les perspectives de l'économie mondiale du FMI (mise à jour de janvier 2012).

Sur fond de fragilités structurelles, l'économie mondiale a été secouée cette année par une série de chocs. Le Japon a été frappé par un tremblement de terre et un tsunami dévastateur ; l'agitation socio politique (le printemps arabe) a enflé dans certains pays producteurs de pétrole ; la crise de la dette a mis en difficulté la Zone Euro et les Etats-Unis.

### **a.- Aux Etats-Unis**

La reprise économique s'est poursuivie au premier semestre 2011, mais à un rythme plus lent qu'en 2010. Selon l'estimation du Bureau de l'Analyse Economique, la croissance du PIB en volume s'est établie à 1,0% au deuxième trimestre contre 0,4% au premier trimestre. Cette hausse de la croissance a été soutenue par les investissements, grâce à un rebond d'activité dans la construction et par l'amélioration des exportations nettes.

En revanche, le ralentissement des dépenses de consommation des ménages et des dépenses publiques notamment au niveau de l'Etat et des administrations locales et le renchérissement du prix de l'énergie ont contribué négativement à la croissance. Par ailleurs, la croissance a été inférieure aux prévisions, en partie à cause des facteurs transitoires, tels que la hausse des cours des matières premières, les mauvaises conditions climatiques et les effets perturbateurs du tremblement de terre au Japon sur la chaîne de l'offre et l'industrie manufacturière américaine. Eu égard à ce qui précède, le taux de croissance est de 1,5% contre 3,0% en 2010 selon le FMI.

### **b.- Dans la zone Euro**

Dans la zone Euro, la croissance économique a nettement ralenti au deuxième trimestre, plombée par les difficultés des pays les plus fragiles ainsi que par le coup d'arrêt subi par la France et l'Allemagne. Selon les estimations d'Eurostat, le PIB de la zone a crû de 0,2% en glissement trimestriel au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011, après avoir atteint 0,8% le trimestre précédent.

Pour l'ensemble de l'année, il est noté un ralentissement de la croissance par rapport à l'année 2010. Ainsi, la croissance du PIB ressortirait à 1,6% contre 1,8% un an plus tôt.

### **c.- Au Japon**

L'économie japonaise est entrée en récession au cours du premier semestre 2011 à la suite du terrible tremblement de terre et du gigantesque tsunami qui ont dévasté le nord-est du pays ; ce qui a porté un coup sévère aux entreprises de la région et désespéré la population. Pour l'ensemble de l'année 2011, selon le FMI, l'économie japonaise a subi une contraction du PIB de 0,5% contre une croissance de 4,0% en 2010.

### **d.- Au Royaume-Uni**

Au Royaume-Uni, selon les premières estimations publiées par l'Office National des Statistiques, la croissance du PIB est revenue à 0,2% en rythme trimestriel au

deuxième trimestre, contre 0,5% le trimestre précédent. Par ailleurs, le Royaume-Uni présentant un environnement économique peu porteur, l'activité industrielle s'est clairement affaiblie depuis le début de l'année 2011. Sur cette base, le Royaume-Uni a enregistré une croissance de 1,1% en 2011 contre 1,4% en 2010.

#### **e.- Dans les pays émergents d'Asie**

Dans les pays émergents d'Asie, la croissance est restée vigoureuse. La conjoncture économique reste soutenue par la demande extérieure et le secteur de la construction. Par ailleurs, la part de l'alimentation et des carburants dans la consommation augmente et les pressions salariales s'intensifient.

En Chine, en dépit du resserrement en cours de la politique monétaire, la croissance s'est poursuivie à un rythme soutenu, l'investissement est resté le principal moteur de la croissance tandis que la contribution de la consommation a légèrement diminué et de, plus les importations ont connu une légère baisse. Pour l'ensemble de l'année 2011, le taux de croissance est de 9,5% contre 10,3% en 2010.

En Inde on a noté un ralentissement de la croissance. Cet état de chose est dû au durcissement de la politique monétaire du pays. En effet, la Banque centrale (la Réserve Bank of India) a relevé onze (11) fois ses principaux taux en moins d'un an et demi pour tenter d'enrayer une inflation qui frôlait les 10%, estimant en commun accord avec le ministère chargé des Finances que cette politique drastique était un sacrifice assumé et nécessaire à la croissance. Pour l'ensemble de l'année 2011, le taux de croissance est de 7,8% contre 10,1% en 2010, selon le FMI.

#### **f.- Dans les pays de l'Amérique Latine**

L'expansion la plus forte a lieu en Amérique du Sud, où les cours élevés des matières premières et l'accès aux financements extérieurs à des conditions favorables alimentent la demande intérieure, situation qui, si rien n'est fait pour la maîtriser, pourrait conduire rapidement à la surchauffe de l'économie. Selon le FMI, le taux de croissance est de 4,5% en 2011 contre 6,1% en 2010.

## **2.- Environnement sous-régional**

Après le ralentissement provoqué par la crise financière, la reprise est désormais bien engagée en Afrique Subsaharienne et la croissance économique a retrouvé un rythme assez proche des niveaux enregistrés au milieu de la dernière décennie. La croissance devrait être en moyenne de 5,2% en 2011 contre 5,4% en 2010.

14

- **Dans l'UEMOA**

La conjoncture économique dans les Etats membres de l'UEMOA s'est inscrite sur une tendance baissière au deuxième trimestre 2011. Cette orientation est essentiellement imprimée par les évolutions constatées dans les secteurs industriels, les BTP, le commerce et les services marchands.

La fin de la crise politique en Côte d'Ivoire, le bon déroulement du processus démocratique dans les autres pays, notamment au Bénin et au Niger, la mise en œuvre des actions visant le renforcement des performances des filières agricoles, l'assainissement des finances publiques et l'amélioration de l'environnement des affaires devraient favoriser une progression rapide de l'activité au sein de l'Union pendant les prochains mois. Sur cette base, le taux de croissance de 1,0% en 2011 contre 4,1% en 2010, selon le FMI.

- **Au Nigéria**

Le taux de croissance du PIB est ressorti à 7,9% au deuxième trimestre 2011 contre 7,4% au trimestre précédent. Cette hausse du PIB est tirée aussi bien par le secteur pétrolier que par le secteur non pétrolier qui ont connu respectivement une hausse de 3,4% et 8,8% au cours du trimestre sous revue contre 2,9% et 8,4% au premier trimestre 2011. Pour l'ensemble de l'année 2011, selon le FMI, le taux de croissance est de 6,9% contre 8,7% en 2010.

### **3.- Situation économique nationale**

Le taux de croissance du PIB est de 3,1%, cette reprise de l'activité a été portée par un regain de l'agriculture après les inondations de 2010, les travaux publics, le transport et l'énergie, la valeur ajoutée dans le secteur primaire est estimée en hausse de 3,4% en 2011 contre 1,4% en 2010, en lien avec l'effet de retour de la production agricole.

S'agissant du secteur secondaire, la progression de sa valeur ajoutée devrait se situer à 5,5% en 2011 contre 3,4% en 2010. Cette amélioration du secteur secondaire serait notamment tirée par la hausse de l'offre de l'énergie et la hausse des activités de transformation artisanale des produits agricoles.

Quant au secteur tertiaire, la valeur ajoutée a progressé de 2,9% en 2011 contre 2,5% en 2010, en relation avec la progression du secteur agricole en 2011 et celle de l'économie nigériane.

#### **4.- Nouvelles mesures pour l'année 2011**

En dépit de la reprise de l'activité économique mondiale constatée au premier semestre 2011, l'activité économique nationale connaît un ralentissement imputable principalement au démarrage tardif dans l'exécution du PIP. Malgré cette contre performance, les principales options du budget de l'Etat, gestion 2011 restent conformes à l'objectif du Gouvernement de faire de l'économie béninoise, une économie à croissance forte et soutenue. Ces objectifs seront soutenus par des mesures économiques, sociales et fiscales. Les nouvelles mesures contenues dans la Loi de Finances 2011 visent entre autres, à :

- corriger les lacunes constatées dans l'application des mesures prises au cours des années antérieures ;
- rechercher l'équité en matière fiscale ;
- promouvoir les infrastructures de base, l'industrie, le commerce et les nouvelles technologies de communication ;
- favoriser le développement durable et équilibré de l'espace national.

Les mesures fiscales proposées par la DGDDI comportent aussi bien des mesures reconduites que des mesures nouvelles.

Les mesures reconduites sont les suivantes :

- exonération des droits et taxes de douanes sur le matériel informatique ;
- exonération des droits et taxes de douanes sur les minibus, autocars et autobus ;
- exonération des droits et taxes de douanes sur les équipements des stations services.

Au titre des nouvelles mesures, celle initiée par le Gouvernement est le relèvement du taux de la redevance informatique. Ainsi, les mesures proposées par la DGID portent sur :

- la réforme des impôts sur le revenu ;
- l'introduction dans la Loi de Finances, gestion 2011 des dispositions relatives à l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) ;
- la procédure de la mise à jour de la refonte du Code Général des impôts (CGI) et les diverses modifications des articles du CGI.

4

Le premier semestre 2011 est marqué par l'organisation des élections présidentielles et législatives ainsi que la poursuite de plusieurs travaux de construction d'infrastructures socio-économiques. Le redressement de l'économie béninoise s'est poursuivi en 2011, le taux de croissance du PIB réel s'établissant à 3,1% après 2,6% en 2010. Ce rebond de l'activité s'est déroulé dans un contexte de maîtrise des prix à la consommation, le taux d'inflation ressortant à 2,7%, en dessous de la barre communautaire et l'amélioration de la production cotonnière qui est passée de 137.000 tonnes en 2010 à 200.000 tonnes en 2011, en lien avec les efforts d'assainissement de la filière.

## **B – SITUATION DES COMPTES DE L'ETAT DE 1960 A 1999**

Depuis la création du Trésor Public du DAHOMEY par la Loi n° 61-35 du 14 août 1961, les conditions historiques, matérielles et pratiques n'ont pu être réunies pour asseoir une organisation comptable adéquate devant conduire à une production régulière des documents comptables et des comptes de fin de gestion.

Cette insuffisance tient à deux causes fondamentales :

- la première est l'indisponibilité d'une balance de sortie consécutive à la séparation des Trésors Publics Béninois et Français en 1961 (défaut de documents matérialisant une passation de service formelle) ;
- la seconde est l'impossibilité de produire, dans ces conditions, les Comptes Généraux de l'Administration des Finances intégrant une balance d'entrée.

A cet effet, un groupe de travail a été mis sur pied au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour procéder à la clarification des soldes anormaux de la Balance Générale des Comptes constatés dans la période de 1991 à 1999.

Au terme des travaux de ce groupe, il a été élaboré une Balance de sortie au 31 décembre 1999.

Par conséquent, le Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2011, dispose d'une Balance d'entrée significative qui renforce la fiabilité des résultats à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor.

## **C – SITUATION BUDGETAIRE : PREVISIONS ET RESULTATS DE L'ANNEE 2011**

Cette analyse porte sur :

- les prévisions de la Loi de Finances, gestion 2011 ;
- l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2011 ;
- le résultat de type patrimonial ;

- le solde à transporter au compte permanent des découverts du Trésor.

## **1 – Prévisions de la Loi de Finances, gestion 2011**

La Loi n° 2010-46 du 31 décembre 2010 portant Loi de Finances pour la gestion 2011 est équilibrée en ressources et en charges prévisionnelles à la somme de 1.099.375 millions de francs CFA.

En réalité, il se dégage des différentes opérations prévues par la Loi de Finances, gestion 2011, un solde prévisionnel qui doit être entièrement couvert par l'utilisation de ressources intérieures exceptionnelles (ressources exceptionnelles de trésorerie) pour un montant de **49.606 millions de francs CFA** et de ressources extérieures à mobiliser, à concurrence de **225.078 millions de francs CFA**, se décomposant comme suit :

- Dons Projets : ..... **92.506 millions** de francs CFA ;
- Prêts Projets : ..... **76.912 millions** de francs CFA ;
- Allègement de la dette : ..... **24.660 millions** de francs CFA ;
- Aides budgétaires : ..... **31.000 millions** de francs CFA.

Les prévisions totales des recettes de la Loi de Finances, gestion 2011, hormis les prévisions de ressources intérieures exceptionnelles et de ressources extérieures s'élèvent à **824.691 millions de francs CFA** contre 949.994 millions de francs CFA pour la Loi de Finances, gestion 2010. Il en ressort que ces prévisions totales de recettes de la gestion 2011 ont connu une diminution de 125.303 millions de francs CFA par rapport à la gestion 2010.

Les dépenses totales de la Loi de Finances, gestion 2011 sont prévues pour un montant de **1.099.375 millions de francs CFA** contre 1.346.439 millions de francs CFA pour la gestion 2010, soit une diminution de 247.064 millions de francs CFA.

En définitive, comparée à la Loi de Finances de la gestion 2010, la Loi de Finances de la gestion 2011 est caractérisée par :

- une diminution des recettes de 13,19% ;
- une diminution des dépenses de 18,35% ;
- un déficit budgétaire prévisionnel de 274.684 millions de francs CFA contre 396.445 millions de francs CFA pour la Loi de Finances, gestion 2010.

## **2 – Exécution de la Loi de Finances, gestion 2011**

L'exécution de la Loi de Finances, gestion 2011 en recettes et en dépenses, arrêtée au 31 décembre 2011, se rapporte aux rubriques suivantes :

- Recettes des Régies ;
- Dépenses ordinaires hors arriérés ;

- Dépenses en capital ;
- Budget du Fonds National des Retraites du Bénin ;
- Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Budget du Fonds Routier ;
- Variation nette des arriérés ;
- Comptes d'affectation spéciale ;
- Opérations à caractère temporaire (comptes de prêt et comptes d'avance) ;
- Ressources intérieures exceptionnelles ;
- Ressources extérieures.

## **2.1.- Ressources**

L'application des mesures prises dans la Loi de Finances, gestion 2011, a permis d'avoir un taux d'exécution de 66,29%. Elles ont atteint un niveau de **728.750 millions de francs CFA** sur une prévision de 1.099.375 millions de francs CFA et se répartissent comme suit :

|                                                 | (En Francs CFA)        |
|-------------------------------------------------|------------------------|
| - Budget des Institutions et Ministères : ..... | <b>559.288.816.608</b> |
| - Budget annexe (FNRB) : .....                  | <b>20.717.062.647</b>  |
| - Budget de la CAA : .....                      | <b>948.577.220</b>     |
| - Budget du Fonds Routier : .....               | <b>3.713.612.491</b>   |
| - Comptes d'affectation spéciale : .....        | <b>13.351.541.594</b>  |
| - Opérations à caractère temporaire : .....     | <b>2.469.996.332</b>   |
| - Ressources intérieures exceptionnelles: ..... | <b>5.489.660.124</b>   |
| - Ressources extérieures: .....                 | <b>122.771.123.425</b> |
| <b>Total : .....</b>                            | <b>728.750.390.441</b> |

## **2.2.- Charges**

Les charges permanentes prévues pour 1.125.340 millions de francs CFA au Budget de l'Etat ont été exécutées à hauteur de **813.940 millions de francs CFA**, soit un taux d'exécution de 72,33%. Elles se décomposent comme ci-après :

|                                                      | (En Francs CFA)        |
|------------------------------------------------------|------------------------|
| - Budget des Institutions et Ministères : .....      | <b>711.233.246.230</b> |
| (dont Variation nette des arriérés : 35.303.611.545) |                        |
| - Fonds National des Retraites du Bénin : .....      | <b>40.396.868.907</b>  |
| - Caisse Autonome d'Amortissement : .....            | <b>1.675.016.599</b>   |
| - Fonds Routier : .....                              | <b>8.720.757.028</b>   |

- Comptes d'affectation spéciale : ..... **31.856.074.651**
- Opérations à caractère temporaire : ..... **20.058.232.600**
- Total :..... 813.940.196.015**

Il ressort de ce qui précède que le Budget de l'Etat, gestion 2011 a été exécuté en recettes à 728.750.390.441 francs CFA et, en dépenses, à 813.940.196.015 francs CFA, soit un solde déficitaire de **85.189.805.574 francs CFA**.

### **3 – Résultat de type patrimonial**

Le résultat de type patrimonial de l'année 2011 représente la différence entre les produits et les charges. Il constitue également la somme algébrique des résultats du Budget Général de l'Etat et des Comptes spéciaux du Trésor de la gestion 2011. Il présente un solde créditeur de 44.176.791.793 francs CFA (compte 117 « Résultat de l'année ») se décomposant comme suit :

- Produits ..... 605 217 479 061 francs CFA
- Charges ..... 561 040 687 268 francs CFA
- **Solde créditeur ..... 44 176 791 793 francs CFA**

### **4 – Résultat à transporter au compte des Découverts du Trésor**

Le résultat du Budget de l'Etat, gestion 2011 à transporter au compte permanent des découverts du Trésor s'élève à **- 43.363 millions de francs CFA** et se décompose comme suit :

- Solde des opérations du Budget des Ministères et Institutions de l'Etat : ..... - 23.684 millions
  - Total ressources (dont ressources intérieures exceptionnelles 5.489.660.124 et ressources extérieures 122.771.123.425) ..... 687.549.600.157
  - Total charges (dont variation nette des arriérés : 35.303.611.545) ..... 711.233.246.230
- Solde des opérations du Fonds National des Retraites du Bénin : ..... - 19.680 millions
  - Total ressources : ..... 20.717.062.647
  - Total charges : ..... 40.396.868.907

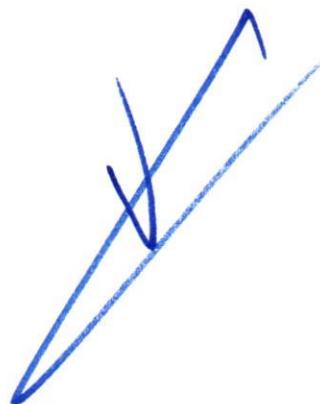
Il convient de préciser que le Découvert du Trésor est le solde d'exécution du Budget Général de l'Etat corrigé le cas échéant par les soldes des comptes spéciaux du Trésor clôturés. Il peut être déficitaire ou excédentaire selon le cas.

Aussi, avons-nous l'honneur, **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les Honorables Députés**, de soumettre à l'appréciation de

votre auguste Assemblée, pour examen et adoption, le Projet de Loi portant Règlement définitif du Budget Général de l'Etat, gestion 2011.

Fait à Cotonou, le 07 octobre 2014,

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

Le Ministre de l'Economie,  
des Finances et des Programmes  
de Dénationalisation,



**Komi KOUTCHE**

**Ampliatiions** : PR 6 - AN 86 - CC 2- CS 2- HCJ 2- CES 2- HAAC 2 - MEFPD 4 - AUTRES  
MINISTERES 26 - SGG 2 - JORB 1.